



AÉCS

Association étudiante  
du Cégep de Sherbrooke

475, rue du Cégep, local 6-22-131, Sherbrooke (Québec) J1E 4K1  
aecs@aecs.info | www.aecs.info | 819-346-1874

10 avril 2025 - 12h30 à 15h30

Salle Alfred-DesRochers et en ligne via Microsoft Teams (*Lien envoyé par MIO*)

## CAHIER DE PRÉPARATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE GRÈVE DU 10 AVRIL 2025

***NOTE*** : ce document ne remplace en rien le code de procédures ni les règlements généraux de l'Association étudiante. Il a été rédigé dans le but d'aider les membres à se préparer à la prochaine Assemblée générale.

Les procédures, politiques, règlements sont dans la boîte à outils que tu peux trouver sur notre site web: [aecs.info/boite-a-outils](https://aecs.info/boite-a-outils)

### Info garde du senti :

Si vous éprouvez un malaise durant les discussions, ou vous vous sentez attaqué.e, ou pour toute autre situation, une personne est à votre disposition pour intervenir  
Contactez [Ève-Marie Lefebvre](#) par MIO en toute confidentialité



AÉCS

Association étudiante  
du Cégep de Sherbrooke

Mis à jour le mercredi 9 avril 2025

Pour toute information ou demande : [aecs@aecs.info](mailto:aecs@aecs.info)

## Pourquoi une Assemblée générale de grève ?

Le **Conseil général de l'AÉCS**, composé de personnes étudiantes élues par les associations de programme et comités, a décidé de convoquer cette assemblée pour réagir à une décision récente du gouvernement :  
→ La **fin immédiate du programme Perspective Québec pour toutes les nouvelles inscriptions**.

Ce programme permettait à plusieurs étudiant·es de recevoir **jusqu'à 9 000 \$ au cégep** et jusqu'à **29 000 \$ au total** s'ils poursuivaient à l'université dans certains domaines.

[En savoir plus sur les programmes d'études admissibles de la formation collégiale technique et de la formation universitaire en cliquant ici.](#)

👉 Ce retrait soudain prive de nombreuses personnes d'un soutien essentiel pour poursuivre leurs études. L'objectif de l'assemblée est de discuter si nous devrions utiliser un **moyen de pression collectif, comme une grève étudiante**, pour dénoncer cette décision.

## Qui peut participer et voter ?

◆ **Tous les membres de l'AÉCS peuvent participer.** Tu es considéré·e membre si tu es inscrit·e à temps complet ou partiel dans un programme d'études régulier au Cégep de Sherbrooke. Tu as le droit de parler, poser des questions, proposer et voter.

## C'est quoi le quorum (minimum de personnes nécessaires) ?

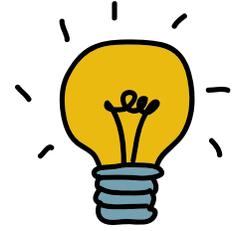
- **Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire** : 3 % des membres doivent être présents.



- **Vote sur une grève immédiate (sur-le-champ)** : il faut au moins 6 % des membres.

Exemple (selon les données actuelles – 5 409 membres) :

- 3 % = **162 membres**
- 6 % = **324 membres**



## Les procédures : ce n'est pas si dur !

### 1. Ouverture de l'assemblée : quorum atteint

Avant de commencer officiellement une assemblée générale, il faut atteindre ce qu'on appelle le quorum : un nombre minimal de membres présent-es pour que l'assemblée ait le droit de prendre des décisions valides.

- 👉 Sans quorum, l'assemblée ne peut pas se tenir légalement.
- 👉 L'animation commence une fois que ce nombre est atteint.

### 2. L'animation de l'assemblée : le présidium

L'assemblée est dirigée par ce qu'on appelle un présidium : une ou deux personnes (souvent externes à l'association) qui connaissent très bien les règles et qui s'occupent d'animer le tout de façon neutre, structurée et équitable.

Ces personnes :

- Dirigent les débats
- Gèrent les tours de parole
- S'assurent du bon déroulement et du respect des règles



Elles ne sont pas là pour débattre ou prendre position. Elles sont là pour assurer que tout le monde est entendu dans le respect.



### **3. L'ordre du jour : c'est le plan de match**

L'ordre du jour, c'est comme le plan de la rencontre : les points qui seront abordés dans l'assemblée, dans un ordre précis. [Consultez l'ordre du jour de cette assemblée en cliquant ici.](#)

◆ En AG régulière, il est possible de le modifier en début de séance (changer l'ordre des points, en ajouter, etc.).

◆ En AG extraordinaire (comme celle du 10 avril), **l'ordre du jour est figé** : on ne peut pas le modifier, car l'assemblée est convoquée pour un point bien précis.

👉 Pour consulter l'ordre du jour, il est généralement affiché sur Omnivox et transmis par l'AÉCS dans ses communications MIO.

### **4. Comment prendre la parole ou faire une proposition ?**

Tous les membres de l'association peuvent prendre la parole, proposer quelque chose, poser une question ou intervenir, mais toujours dans un cadre organisé :



#### **Sur place :**

- Il faut se lever et se présenter à un des deux micros en avant de la salle au bon moment
- L'équipe d'animation donne la parole selon l'ordre d'intervention

#### **Sur Teams :**

- Tu dois signaler ton intention de parler dans le clavardage (instructions précises fournies dans le Teams)
- Une personne de l'équipe d'animation prendra ta demande en compte et t'indiquera quand tu pourras parler



👉 Le but : éviter les interruptions, garder un débat clair et respectueux, et permettre à chacun-e de s'exprimer équitablement.

## 5. Le vote : pas juste une fois aux 4 ans

À l'AÉCS, les décisions ne sont pas prises par un petit groupe de représentant-es. Elles sont prises **par l'ensemble des membres présents à l'assemblée**. On parle de **démocratie directe participative**.



👉 Le vote se fait à main levée lors des délibérations (avec un carton en main, sur place).

💻 Sur Teams, une procédure spécifique permet de reproduire le geste de vote de façon équivalente, en ligne.

Il est aussi possible de demander :

- Un scrutin secret (quand les gens votent sans que leur choix soit public)
- De passer au référendum (vote tenu en dehors de l'AG, avec tout le collège, dans des conditions précises)

💡 Pour les enjeux très sensibles (comme une grève), **l'AG peut choisir** d'aller vers un **vote secret ou référendaire**, pour des raisons de sécurité, confidentialité et intégrité du processus.

### ⚠️ **Pourquoi on évite le vote électronique ?**

Le vote électronique (par boutons, sondages en ligne, formulaires, etc.) est **complexe et risqué**, surtout quand il s'agit de décisions aussi importantes que celles liées à une grève.



Voici pourquoi :

- Il est **impossible de garantir à 100 % l'identité de la personne qui vote** (risque d'usurpation)
- Il peut y avoir **des erreurs techniques, des doublons**, ou des problèmes de sécurité.
- Il est **moins confidentiel**, surtout sur certaines plateformes.

💬 **Pour ces raisons**, l'AÉCS et plusieurs autres associations étudiantes préfèrent **éviter le vote électronique pour les enjeux sensibles**, et privilégier un **scrutin secret ou référendaire** lorsque nécessaire.

## **6. La levée de l'assemblée**

Une AG se termine normalement lorsque **tous les points à l'ordre du jour ont été traités**.

Il est aussi possible qu'elle soit :

- **Levée** : elle est complètement terminée.
- **Ajournée** : elle est suspendue et reprendra à une autre date, exactement **là où on s'est arrêté**.

